



ORDRE DES CLERCS RÉGULIER MINEUR
Adorno Fathers and Brothers | Padri Caracciolini

La Carta

NOVEMBRE 2022

Chers Frères,

Alors que nous entrons dans le mois de novembre de cette année 2022, nous nous retrouvons une fois de plus, comme les autres mois de novembre des années précédentes, à commémorer nos proches décédés, mais surtout les membres de notre famille religieuse. J'ai demandé de consacrer à ce sujet quelques données historiques qui peuvent nous aider, nous Caracciolinis, Adorno Fathers, à apprécier cette tradition et certaines traditions du passé que nous pouvons également adopter dans notre situation actuelle. Ce qui suit est la recherche et les projets du père Michael Marotta, supérieur de la Maison d'études théologiques de Lipa, aux Philippines. Prenez le temps de vous informer et de vous inspirer de ce mode de vie sacré. Je remercie le Père Michael d'avoir collaboré avec moi à cette lettre pour le mois de novembre.

Dans l'histoire de notre famille religieuse, il y a toujours eu un amour pour les malades et les défunts. En fait, le chapitre XIX de la Constitution de la CRM de 1678 est intitulé *De charitatis munere erga infirmos, & defuntos fratres*. ("Du devoir de charité envers les frères malades et décédés"). En effet, le chapitre commence par ces mots : "Parmi les principaux devoirs de charité, auxquels nous sommes confortés d'une manière ou d'une autre, il y a cette recommandation prééminente et méritoire, qui doit être offerte aux malades et aux défunts, et qui doit être exercée parmi nous avec une dévotion fervente".

Plus avant à propos du défunt, ces mêmes Constitutions de 1678 soulignent que "la vraie charité ne manque jamais ; c'est pourquoi il nous est commandé d'être des frères vivants par notre travail et d'aimer la vérité aussi bien dans la vie mortelle de l'homme du commun, et nous ne devons jamais manquer de montrer de l'amour à ceux qui ont servi par leurs travaux" et ailleurs nous lisons, à propos d'un frère décédé, que "En temps voulu, les services funèbres seront tenus à l'église; l'office du défunt doit être chanté solennellement dans le chœur ; une messe et un service funèbre solennels doivent être célébrés, comme le prescrit le rituel. En outre, l'enterrement doit se faire dans le chœur, ou dans le sanctuaire, ou dans tout autre lieu décent. Des messes seront offertes continuellement pour le frère défunt, et les frères laïcs de la communauté réciteront trois chapelets pour le défunt. Il existe de nombreux autres règlements à cet égard.



ORDRE DES CLERCS RÉGULIER MINEUR
Adorno Fathers and Brothers | Padri Caracciolini

La Carta

NOVEMBRE 2022

Ce que je souhaite exprimer, c'est que nous devrions prendre soin et prier pour les membres de notre famille religieuse qui nous ont précédés. Nos fondateurs l'ont encouragé et nous devrions suivre leur exemple. Récemment, le pape François a déclaré que *"dans notre catéchèse continue sur saint Joseph, nous le voyons maintenant comme le saint patron d'une mort heureuse"*. Cette dévotion traditionnelle est née de la méditation de l'Église sur la propre mort de Joseph, réconforté par la présence de la Mère et du Seigneur Jésus. Aujourd'hui, nous avons tendance à éviter la pensée de notre mort, mais notre foi en Jésus ressuscité nous invite non seulement à ne pas craindre la mort, mais à l'accepter avec confiance dans les promesses du Christ. Dans la foi, nous voyons la mort comme faisant partie de la vie et, à notre tour, nous voyons la vie elle-même dans une perspective différente. Puisque nous n'emporterons rien avec nous dans la tombe, notre préoccupation doit être de vivre une vie de foi, d'espérance et de charité envers tous.

En ce mois de novembre, prions pour nos confrères décédés....

qu'ils reposent dans la paix du Seigneur.

Père Ted



Casa Generalizia dei Chierici Regolari Minori
Via della Tribuna di Campitelli 6a, Rome, RM, Italy 00186
+39 349 831 8995 | 1201-655-8020 (WhatsApp)